

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 16
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 11 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Onze du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Cinq du mois de Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; HUILLET Paule

Étaient absents : Mme CUILHE Sandrine
Mme DUBARRY Béatrice

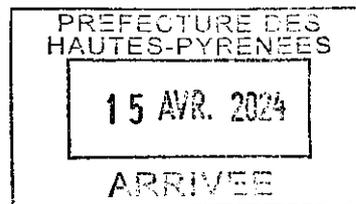
Excusés : Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice
Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle
M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 7 Mars 2024 étant approuvé.



Délibération N° D21/2024

Code 7-5

Subventions aux associations pour l'année 2024

Exposé des motifs :

M. le Maire rappelle que chaque année, la Commune attribue des subventions aux associations intervenant sur la commune. M. le Maire fait état des subventions versées en 2023 et propose les montants pour 2024 selon la liste, annexée à la présente, préparée par Mme Marie-Paule BARON, Adjointe, et M. Pascal ROUDIER, Conseiller Municipal. Mme BARON détaille la liste proposée, et explique les montants de subventions proposés au vu des dossiers de demande des associations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant les propositions d'attributions présentées par la commission d'attribution,

Oùï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

Les subventions aux associations sont attribuées pour l'année 2024 conformément au tableau annexé à la présente.

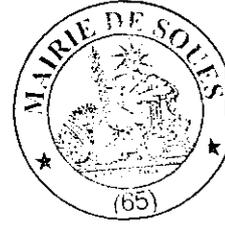
Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour l'année 2024.

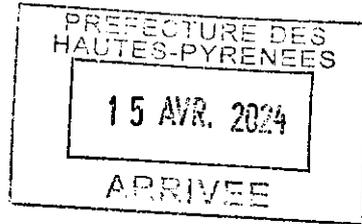
Article 3 :

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,
Roger LESCOUTE



Annexe n°1 – Tableau des subventions aux associations

6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	52 620 €
	A.R.A.C.	650
	AMICALE 3ème AGE	1 500
	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	4 290
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	300
	ASSOCIATION "RECRE-ACTIVITES"	9 000
	ASSOCIATION "DESSINE MOI UN MOUTON"	460
	CHANTEURS DE SOUES	990
	COMITE DES FÊTES	9 400
	SOUES ACTIVITES VETERAN	600
	FEMMES LOISIRS	460
	MOUVEMENT DE LA PAIX	350
	PREVENTION ROUTIERE	155
	S.O.S.L	5 000
	SOCIETE DE CHASSE	565
	SOUES-CIGOGNES-FOOTBALL	12 500
	TARBES AUTO RETRO (ATAR)	400
	HAND-BALL	3 500
	LES GAMBETTES SOUESSOISES	500
	RESTAURANTS DU COEUR	1 000
	PEREGRINATIONS	200
	SOUES PETANQUE	450
	ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA PAIX	350